



LYCÉE ETIENNE RESTAT  
Route de Casseneuil  
47110 Sainte-Livrade-sur-Lot  
05 53 40 47 00  
vs-legta.ste-livrade@educagri.fr

NOM : .....

PRÉNOM : .....

## DOSSIER D'INSCRIPTION 2023-2024

### BTSA

|  |                                    |  |
|--|------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> BTSA 1 <sup>ère</sup> année |                                    | <input type="checkbox"/> BTSA 2 <sup>ème</sup> année   |
| <input type="checkbox"/> ANABIOTEC                   | <input type="checkbox"/> BIOQUALIM | <input type="checkbox"/> TECHNICO-COMMERCIAL<br><input type="checkbox"/> UJAC<br><input type="checkbox"/> AB |

**Ce dossier est à compléter et à retourner avec les documents demandés.**

#### **Documents OBLIGATOIRES :**

- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport (en cours de validité)
- Attestation d'assurance « Responsabilité Civile » couvrant l'année scolaire
- Pour les étudiants de 1<sup>ère</sup> année : le relevé des notes attestant la réussite au Baccalauréat
- Annexe n° 1 « Fiche d'urgence médicale et de santé » complétée avec la photocopie du carnet de santé justifiant les vaccinations et les autres pièces justificatives demandées (si besoin)
- Annexe n° 2 « Fiche intendance et comptable » complétée avec 1 RIB agrafé
- Annexe n° 7 « Droit à l'image »

#### **Documents FACULTATIFS :**

- Annexe n° 3 « Adhésion à l'ALESA » avec le règlement
- 1 photo d'identité en cas d'inscription au service de navette « Gare d'Agen-Lycée »
- Les documents nécessaires pour l'utilisation d'un véhicule à moteur au sein de l'établissement (BSR ou permis de conduire, photocopie de la carte grise, photocopie de l'attestation d'assurance)

## IDENTITÉ DE L'ÉTUDIANT

NOM : ..... Sexe : M  F   
Prénom(s) : ..... Nationalité : .....  
Né(e) le : ..... à (ville et n° du département) : .....  
Adresse : .....  
N° de portable : .....  
Mail : .....@.....  
En qualité de :  DEMI-PENSIONNAIRE :  DP4 (4 repas sans le mercredi) **ou**  DP5 (5 repas avec le mercredi)  
 EXTERNE  
 INTERNE (sous réserve de places disponibles)

**Remarque :** Les « maîtres au pair » sont des étudiants bénéficiant de la mise à disposition gratuite d'une chambre et de la pension complète en échange de surveillance des études des apprenants internes. Toute candidature pour être maître au pair doit être adressée au CPE accompagnée d'une lettre de motivation.

## IDENTITÉ DES RESPONSABLES LÉGAUX

| Responsable Légal n°1 | Responsable Légal n°2 |
|-----------------------|-----------------------|
| NOM : .....           | NOM : .....           |
| Prénom(s) : .....     | Prénom(s) : .....     |
| Adresse : .....       | Adresse : .....       |
| .....                 | .....                 |
| Tél : .....           | Tél : .....           |
| Mail : .....          | Mail : .....          |
| Profession : .....    | Profession : .....    |

## ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

NOM de l'établissement : .....  
Adresse : .....  
Classe suivie : ..... Diplôme obtenu : .....

**CHOIX DES LANGUES VIVANTES :**  Anglais **OU**  Espagnol

## ATTESTATION D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e), .....

- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur, de l'internat, de la restauration scolaire de l'établissement et de la charte informatique du lycée.
- Autorise l'établissement à utiliser les données personnelles dans le cadre de la nouvelle réglementation Européenne RGPD (Registre Général de la Protection des Données).

Fait à : ....., le .....

**Date et signature du responsable légal ou de l'étudiant majeur**

## TRANSPORTS SCOLAIRES

Les lignes 141 et S34 desservent journalièrement le lycée. Toutes les informations (horaires et modalités d'inscription) sont disponibles sur l'ANNEXE N°4.

La ligne 6 est gérée par la CAGV. Elle est gratuite et dessert les communes de Villeneuve-sur-Lot, Le Lédats, Casseneuve, Sainte-Livrade-sur-Lot, Allez-et-Cazeneuve et Bias.

Les trajets ont lieu plusieurs fois par jour.

### INSCRIPTION A LA NAVETTE LYCEE - GARE D'AGEN

Un service de navettes hebdomadaires réservé aux apprenants internes est pris en charge par le lycée. Ce service est gratuit pour les apprenants. Les inscriptions se font au service vie scolaire dès la rentrée, **une photo d'identité est obligatoire.**

Je souhaite bénéficier de ce service de navette :  OUI  NON

## VÉHICULE A MOTEUR

**Tout apprenant qui utilise un moyen de locomotion personnel à moteur et dont le véhicule stationne dans l'enceinte de l'établissement doit impérativement fournir :**

- Le BSR ou le permis de conduire
- Une photocopie de la carte grise
- Une photocopie de l'attestation d'assurance
- L'attestation ci-dessous signée

Je soussigné(e), .....

Déclare m'engager à :

- Stationner le véhicule aux emplacements prévus à cet effet
- N'utiliser le véhicule que pour les déplacements correspondant aux sorties légales
- Circuler à une vitesse inférieure à 20 Km/h dans l'enceinte de l'établissement

Fait à : ....., le .....

**Date et signature du responsable légal ou de l'étudiant majeur**

## AUTORISATIONS DE SORTIE

En application du Règlement Intérieur, les apprenants sont tenus de respecter les autorisations de sortie en fonction de leur régime.

**Tout apprenant doit signaler son départ au Bureau de la Vie Scolaire AVANT DE QUITTER l'établissement lorsque celui-ci a lieu en dehors des horaires prévus par son régime de sortie.**

**Toute modification des autorisations de sortie doit être faite par écrit.**

Transports scolaires :      1/2 Pensionnaire                            141                                       S 34  
   Internes exclusivement                            Navette Lycée-Gare Agen

Ligne régulière :                       Ligne 6

## ÉTUDIANT MINEUR

**A compléter par les responsables légaux**

Je soussigné(e), ....., responsable  
légal de l'étudiant .....

autorise                                       n'autorise pas

L'étudiant à quitter l'établissement **par ses propres moyens ou avec une tierce personne** après la dernière heure de cours :

- de la **demi-journée** pour les élèves externes.
- de la **journée** pour les élèves demi-pensionnaires.
- de la **semaine** pour les élèves internes.

**Pour les étudiants internes, toute demande de sortie exceptionnelle devra être faite par écrit (courrier ou mail) auprès du service vie scolaire.**

Fait à : ....., le .....

Signature du responsable légal de l'étudiant mineur :

## ÉTUDIANT MAJEUR INTERNE

En tant qu'étudiant interne, je m'engage à effectuer toute demande de sortie **exceptionnelle** auprès du service vie scolaire (formulaire à compléter avant 12h).

Fait à : ....., le .....

Signature de l'étudiant majeur :





**ANNEXE N°1 : FICHE  
« URGENCE MEDICALE ET  
SANTÉ »**

**A joindre obligatoirement au dossier  
d'inscription**

NOM : .....

PRÉNOM : .....

CLASSE : .....

## URGENCE MÉDICALE

Né(e) le : ..... à (ville et n° du département) : .....

Interne  Demi-pensionnaire  Externe

Adresse : .....

Téléphone : .....

**Je soussigné(e) ..... atteste avoir été informé(e) clairement  
des dispositions suivantes :**

**En cas d'urgence, le médecin régulateur du SMUR oriente l'élève ou l'étudiant vers le centre hospitalier le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence. L'apprenant mineur ne pourra quitter l'hôpital qu'accompagné de l'un de ses représentants légaux.**

Je porte à la connaissance de l'établissement et du médecin du SMUR les éléments suivants (non confidentiels) que je juge utiles (allergies, traitements médicaux, autres précautions à prendre) :

.....  
.....

Vaccination antitétanique, date du dernier rappel : .....

Nom du médecin traitant : ..... Tél. : .....

Adresse : .....

**Numéro d'immatriculation** du responsable légal ou de l'apprenant majeur :

Organisme et n° de sécurité sociale : .....

### **Assurance complémentaire Santé**

Nom de la caisse ou de la mutuelle : .....

N° d'Adhérent : .....

### **Autres personnes à contacter en cas de besoin**

1) Nom et prénom(s) : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

2) Nom et prénom(s) : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Fait à : ....., le .....

**Date et signature du responsable légal ou de l'apprenant majeur**

# SANTÉ

## 1) Vaccinations : **Joindre obligatoirement les photocopies du carnet de santé contenant les vaccinations**

Attention, la vaccination contre l'Hépatite B est obligatoire pour les élèves du BAC PRO LABORATOIRE et les étudiants du BTSA ANABIOTECH.

Extrait des articles L6 à L9 et L215 à L219 du Code de la Santé Publique : « Parents ou tuteurs sont tenus personnellement responsables de l'exécution des vaccinations obligatoires dont la justification doit être fournie lors de l'admission dans tout établissement scolaire ».

2) L'apprenant a-t-il subi une ou plusieurs interventions chirurgicales ?  Oui  Non

Préciser : .....

3) L'apprenant est-il atteint d'une maladie nécessitant un traitement spécial ?  Oui  Non

Préciser : .....

**Rappel important** : En cas de traitement médical à suivre dans l'établissement, les médicaments seront remis à l'infirmière avec un duplicata de l'ordonnance.

4) L'apprenant présente-t-il des réactions allergiques médicamenteuses ou alimentaires ?  Oui  Non

Préciser : .....

## AMENAGEMENT DE LA SCOLARITE ET AMENAGEMENT D'EPREUVE

5) L'apprenant a-t-il déjà bénéficié d'aménagement de la scolarité ?  Oui  Non

- Par un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : joindre une copie
- Par un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) : joindre une copie
- Par un PAP (Projet d'accompagnement Personnalisé) : joindre une copie

Ces projets sont à renouveler dès la rentrée auprès de l'infirmière.

6) L'apprenant a-t-il déjà bénéficié d'un aménagement d'épreuves lors d'un examen ?  Oui  Non

7) L'apprenant est-il susceptible de demander un aménagement d'épreuve ?  Oui  Non

**Si c'est le cas, le dossier est à demander à l'infirmière et à compléter rapidement en début d'année.**

Fait à : ....., le .....

Date et signature du responsable légal ou de l'apprenant majeur



## ANNEXE N°2 : FICHE « INTENDANCE ET COMPTABLE »

A joindre obligatoirement au dossier d'inscription avec un RIB agrafé

Année scolaire 2023-2024



### Fiche de renseignements ÉLÈVE et ÉTUDIANT

NOM : ..... Prénom : ..... Classe : .....

Né(e) le : ..... à : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Apprenant Téléphone : ..... Mail : .....

Régime : Interne  Externe  Demi-pensionnaire 5 jours  Demi-pensionnaire 4 jours

Avez-vous déposé une demande de Bourses : oui  non

Situation familiale : mariés  séparés  divorcés  veuf (veuve)  vie Maritale  célibataire  PACS

|  | Responsable Légal n°1 | Responsable Légal n°2 | Tuteur - Tutrice |
|--|-----------------------|-----------------------|------------------|
| NOM – Prénom                                     |                       |                       |                  |
| Téléphone  |                       |                       |                  |
| Mail   |                       |                       |                  |
| Profession                                       |                       |                       |                  |
| N° sécurité sociale                              |                       |                       |                  |
| Date et lieu de naissance                        |                       |                       |                  |
| Employeur :<br>- Nom<br>- Adresse<br>- Téléphone |                       |                       |                  |

### Attestation d'engagement

Je soussigné(e), .....

responsable financier de l'élève ou de l'étudiant : ..... Classe : .....

- déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur, de l'internat et de la restauration scolaire de l'établissement.
- autorise l'utilisation des bourses nationales éventuelles en compensation des frais d'internat, divers, de restauration scolaire.
- m'engage à payer la pension (internat - demi pension), frais divers, pendant toute la durée de la scolarité, conformément au tarif en vigueur  
 en totalité ou  à 50 % (en cas de séparation ou divorce).

A défaut de paiement, je reconnais m'exposer à ce que ce recouvrement en soit poursuivi, conformément à la réglementation en vigueur.

**Joindre impérativement  
un relevé d'identité bancaire ou postal  
àagrafer à ce document**

Fait à : ....., le .....  
Signature du ou des responsables

## A COMPLETER EN CAS DE DEMANDE DE PRELEVEMENT

# MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

**NOM PRENOM APPRENANT :**

**CLASSE :**

**REGIME :**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez d'une part l'Agent Comptable de l'EPLEFPA du Lot-et-Garonne à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et d'autre part, votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Agent Comptable de l'EPLEFPA du Lot-et-Garonne.

**IDENTIFIANT CREANCIER  
SEPA  
ICS  
FR60ZZZ601591**

**DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A  
DEBITER**

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

**DESIGNATION DU CREANCIER**

Nom : AGENT COMPTABLE DE L'EPLEFPA  
DU LOT-ET-GARONNE

Adresse : Route de Casseneuil,

Code postal : 47110

Ville : Sainte-Livrade-sur-Lot

**DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER**

**IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)**

**IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)**

\_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_)

Type de paiement : **PAIEMENT RECURRENT**

Signé à :

Le :

**Signature \***  
(obligatoire)

**DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR  
LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :**

Nom du tiers débiteur :

**Rappel : Les livrets ou les comptes d'Épargne ne sont pas autorisés pour les prélèvements.**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'AGENT COMPTABLE de l'EPLEFPA du Lot-et-Garonne. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec par l'AGENT COMPTABLE de l'EPLEFPA du Lot-et-Garonne.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinés à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



## ALESA

L'ASSOCIATION DES LYCÉENS ÉTUDIANTS STAGIAIRES ET APPRENTIS

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'ALESA est une association loi 1901 composée d'élèves et d'étudiants. Le Président, le secrétaire et le trésorier sont des élèves.

Les adhérents imaginent et proposent des activités qui animeront les temps libres. Ils réfléchissent aussi à l'aménagement des espaces d'animation.

Le Conseil d'Administration encadre ces demandes : financements, lieux, horaires...

### OBJECTIFS :

- Développer l'esprit d'initiative et les activités par et pour les jeunes.
- Organiser des activités socio-culturelles.
- Former ses adhérents à la vie associative et aux responsabilités de gestion.
- Financer des activités culturelles et récréatives.

### ADHÉSION :

20 € l'année

L'adhésion donne droit à l'accès aux clubs et aux différentes activités.

### Activités possibles :

- Clubs photo, musique, billard, jeux de rôles, cuisine, arts, astronomie, ...
- Sorties théâtre, musées, laser-game, bowling, accrobranche, ...
- Soirées : cinéma, jeux, concerts...
- Soirées dansantes.

DE L'ASSO ...

## COUPON-RÉPONSE POUR L'ADHÉSION 2023-2024

J'adhère à l' ALESA !

Nom :

Prénom :

Classe :

Je règle 20 € par chèque à l'ordre de l'ALESA (indiquer le nom de l'apprenant au dos du chèque et le coller au coupon réponse).

Je règle 20€ en espèces (mettre l'argent dans une enveloppe agrafée au coupon-réponse en inscrivant le nom de l'apprenant).



**LYCÉE ETIENNE RESTAT**  
Route de Casseneuil  
47110 Sainte-Livrade-sur-Lot  
05 53 40 47 00  
legta.ste-livrade@educagri.fr

## **ANNEXE N°4 : INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES**

**Année scolaire 2023-2024**

**DOCUMENT A CONSERVER**

### **COMMENT S'INSCRIRE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES ?**

#### **LIGNE 141 et S34**

Service journalier du lundi au vendredi (matin et soir et mercredi midi).

- **Cas n°1** : Élèves ou étudiants habitant sur le territoire de la CAGV\*. Les cartes sont éditées par la CAGV. Le service est gratuit.

Les inscriptions se font auprès la **Maison de la Mobilité de Villeneuve-sur-Lot**.

#### **Maison de la Mobilité**

22 rue du Collège

47 300 VILLENEUVE-SUR-LOT

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Téléphone : 05.53.40.23.30.

[www.grand-villeneuvois.fr/maison-de-la-mobilite](http://www.grand-villeneuvois.fr/maison-de-la-mobilite)

- **Cas n°2** : Élèves ou étudiants habitant hors territoire de la CAGV. Les cartes sont éditées par la Région Nouvelle Aquitaine. Le service est payant.

Les inscriptions se font sur le site internet ci-dessous :

[transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires)

#### **NAVETTE HEBDOMADAIRE LYCÉE - GARE D'AGEN**

Ce service gratuit est réservé aux internes. Les cartes sont éditées par le lycée.

Les inscriptions se font au service vie scolaire dès la rentrée après fourniture d'une photo d'identité.

#### **NOUVEAUTÉ 2023 : LIGNE RÉGULIÈRE 6**

Cette ligne gérée par la CAGV est gratuite.

Elle dessert les communes de Villeneuve-sur-Lot, Le Lédats, Casseneuil, Sainte-Livrade-sur-Lot, Allez-et-Cazeneuve et Bias.

Les trajets ont lieu plusieurs fois par jour.

*\*Communes de la CAGV : Allez-et-Cazeneuve, Bias, Casseneuil, Cassignas, Castella, Dolmayrac, Fongrave, Hautefage-la-Tour, La Croix Blanche, Laroque Timbaut, Le Lédats, Monbalen, Pujols, Saint-Antoine de Ficalba, Sainte-Colombe de Villeneuve, Saint Étienne de Fougères, Sainte-Livrade sur Lot, Saint-Robert et Villeneuve-sur-Lot.*

## HORAIRES DES TRANSPORTS

|  |                                |  |  |                                      |
|--|--------------------------------|--|--|--------------------------------------|
| <b>Ligne Gare Agen - Lycée<br/>(pour les INTERNES)</b> | <b>LUNDI</b><br>Départ<br>Agen | <b>LUNDI</b><br>Arrivée Lycée<br>E. Restat | <b>VENDREDI</b><br>Départ Lycée<br>E. Restat | <b>VENDREDI</b><br>Arrivée Gare Agen |
| <b>HEBDOMADAIRE</b>                                    |                                |  |  |                                      |
| Gare SNCF Agen -<br>Lycée Étienne Restat               | 7h55                           | 8h50                                       | 16h45  | 17h35                                |

| <b>LIGNE S34<br/>JOURNALIER</b>  | LUNDI  |         | MARDI  |         | MERCREDI |         | JEUDI  |         | VENDREDI |         |
|----------------------------------|--------|---------|--------|---------|----------|---------|--------|---------|----------|---------|
|                                  | Matin  | Soir    | Matin  | Soir    | Matin    | Midi    | Matin  | Soir    | Matin    | Soir    |
| Gare Routière<br>VILLENEUVE/LOT  | 8 H 30 | 18 H 05 | 7 H 30 | 18 H 05 | 7 H 30   | 13 H 05 | 7 H 30 | 18 H 05 | 7 H 30   | 17 H 05 |
| Hôtel de ville<br>VILLENEUVE/LOT | 8 H 35 | 18 H 00 | 7 H 35 | 18 H 00 | 7 H 35   | 13 H 00 | 7 H 35 | 18 H 00 | 7 H 35   | 17 H 00 |
| MARES                            | 8 H 37 | 17 H 58 | 7 H 37 | 17 H 58 | 7 H 37   | 12 H 58 | 7 H 37 | 17 H 58 | 7 H 37   | 16 H 58 |
| CAGUERIEUX                       | 8 H 40 | 17 H 55 | 7 H 40 | 17 H 55 | 7 H 40   | 12 H 55 | 7 H 40 | 17 H 55 | 7 H 40   | 16 H 55 |
| BOURG DE CASSENEUIL              | 8 H 45 | 17 H 50 | 7 H 45 | 17 H 50 | 7 H 45   | 12 H 50 | 7 H 45 | 17 H 50 | 7 H 45   | 16 H 50 |
| LYCEE E. RESTAT                  | 8 H 50 | 17 H 45 | 7 H 50 | 17 H 45 | 7 H 50   | 12 H 45 | 7 H 50 | 17 H 45 | 7 H 50   | 16 H 45 |

| <b>LIGNE° 141<br/>JOURNALIER</b>    | LUNDI  |         | MARDI  |         | MERCREDI |         | JEUDI  |         | VENDREDI |         |
|-------------------------------------|--------|---------|--------|---------|----------|---------|--------|---------|----------|---------|
|                                     | Matin  | Soir    | Matin  | Soir    | Matin    | Midi    | Matin  | Soir    | Matin    | Soir    |
| LE TEMPLE<br>Bourg                  | 8 H 05 | 17 H 55 | 7 H 05 | 17 H 55 | 7 H 05   | 12 H 55 | 7 H 05 | 17 H 55 | 7 H 05   | 16 H 55 |
| GRANGES<br>Bourg                    | 8 H 10 | 18 H 00 | 7 H 10 | 18 H 00 | 7 H 10   | 13 H 00 | 7 H 10 | 18 H 00 | 7 H 10   | 17 H 00 |
| GRANGES<br>Gouneau                  | 8 H 15 | 18 H 10 | 7 H 15 | 18 H 10 | 7 H 15   | 13 H 10 | 7 H 15 | 18 H 10 | 7 H 15   | 17 H 10 |
| CASTELMORON<br>Centre ville         | 8 H 20 | 18 H 15 | 7 H 20 | 18 H 15 | 7 H 20   | 13 H 15 | 7 H 20 | 18 H 15 | 7 H 20   | 17 H 15 |
| CASTELMORON<br>Croisement Teyssset  | 8 H 25 | 18 H 20 | 7 H 25 | 18 H 20 | 7 H 25   | 13 H 20 | 7 H 25 | 18 H 20 | 7 H 25   | 17 H 20 |
| MONCLAR<br>Bourg                    | 8 H 30 | 18 H 25 | 7 H 30 | 18 H 25 | 7 H 30   | 13 H 25 | 7 H 30 | 18 H 25 | 7 H 30   | 17 H 25 |
| ST ETIENNE DE<br>FOUGERES<br>Mairie | 8 H 35 | 18 H 40 | 7 H 35 | 18 H 40 | 7 H 35   | 13 H 40 | 7 H 35 | 18 H 40 | 7 H 35   | 17 H 40 |
| STE LIVRADE/LOT<br>Ecole Ste Marie  | 8 H 40 | 17 H 45 | 7 H 40 | 17 H 45 | 7 H 40   | 12 H 45 | 7 H 40 | 17 H 45 | 7 H 40   | 16 H 45 |
| LYCEE E. Restat<br>STE LIVRADE/LOT  | 8 H 50 | 17 H 40 | 7 H 50 | 17 H 40 | 7 H 50   | 12 H 40 | 7 H 50 | 17 H 40 | 7 H 50   | 16 H 40 |



## **ANNEXE N°7 : Formulaire d'autorisation de diffusion d'image** **A joindre avec le dossier d'inscription**

Je soussigné (e) :

Demeurant à :

Adresse mail :

Autorise le Lycée Agricole Etienne Restat, dans le cadre institutionnel, à utiliser mon image ou celle de mon enfant.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit du nom, j'autorise l'établissement à fixer, reproduire et communiquer au public les images prises dans le cadre institutionnel de la promotion et valorisation des actions et formations de l'établissement. Le bénéficiaire de l'autorisation procédera à l'exploitation des images uniquement sur les supports de communication définis ci-dessus. Il s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les images, objets de la présente, dans tous les supports à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image et/ou nom ou celui de mon enfant.

N'autorise pas le Lycée Agricole Etienne Restat, dans le cadre institutionnel, à utiliser mon image ou celle de mon enfant.

Conformément au RGPD et à la Loi CNIL, vous avez le droit de vous opposer en tout ou partie de vos images ou de celles de vos enfants. \*

Fait à :

Lu et approuvé

Le :

Signature du responsable légal ou de l'élève majeur :

(\*) Les données personnelles collectées dans le cadre de la présente sont destinées exclusivement à nos services et sont conservées pour la durée du cycle de formation. Outre le droit d'opposition mentionné ci-dessus, vous disposez de plusieurs autres droits dans les limites prévues par le RGPD et la Loi CNIL. Pour les exercer ou en savoir plus, vous pouvez nous contacter à [legta.nerac@educagri.fr](mailto:legta.nerac@educagri.fr) ou au 05 53 97 40 00.



## INFORMATION SUR LES FRAIS OBLIGATOIRES LIÉS A LA SCOLARITÉ

### DOCUMENT A CONSERVER

#### FRAIS DE PENSION et DEMI-PENSION

Son montant est fixé par le Conseil Régional pour tous les lycées d'Aquitaine depuis Janvier 2011. Les familles qui perçoivent l'Allocation de Rentrée Scolaire se verront attribuer une remise de 0,41 € par repas. Afin d'en bénéficier, les familles devront dès la rentrée fournir l'attestation CAF stipulant l'attribution de l'ARS.

| Régimes  | COÛT ANNUEL                  |
|--|------------------------------|
| 1/2 Pensionnaire élève<br>(4 repas / semaine)        | <b>444,96€</b>               |
| 1/2 Pensionnaire élève<br>(5 repas / semaine)        | <b>520,97 €</b>              |
| Interne élève (pension complète : 4 nuitées + repas) | <b>1 380,85 €</b>            |
| Ticket repas élève occasionnel                       | <b>3,91 €<br/>(Le repas)</b> |
| Nuitée occasionnelle<br>sans draps                   | <b>12 €<br/>(la nuitée)</b>  |

Ce montant est recouvrable en trois versements **au début de chaque trimestre**. Les familles peuvent **souscrire à la mensualisation par prélèvement automatique**. Tout trimestre commencé est dû. Tout changement de régime doit être **signalé PAR ECRIT avant les vacances de Noël ou de Printemps**.

#### PARTICIPATION AUX FRAIS DE FOURNITURES

La participation aux frais de fournitures (photocopies noir et blanc ainsi que couleur, dossiers documentaires, plastification de documents...) seront facturés **AVEC la PENSION du 1<sup>er</sup> trimestre** pour l'année scolaire. **(Ne pas émettre de chèque, attendre la facturation de la pension)**.

| CLASSE   | MONTANT DES FRAIS |
|--|-------------------|
| 2 <sup>nde</sup> Générale, 2 <sup>nde</sup> Pro. | 35 €              |
| 1 <sup>ère</sup> et Tale Pro et STAV             | 40 €              |
| 1 <sup>ère</sup> et Tale GT                      | 30 €              |
| B.T.S. T.C.                                      | 56 €              |
| B.T.S. Bioqualim                                 | 56 €              |
| B.T.S. Anabiotec                                 | 56 €              |

#### FOURNITURES TRAVAUX PRATIQUES LABORATOIRES

Les élèves et les étudiants des filières LQC et Anabiotec utilisent un équipement spécifique lors des travaux pratiques (lunettes, poire aspiration et pipette). Une participation financière de 6,30 € est demandé à chaque élève et chaque étudiant **(Ne pas émettre de chèque, attendre la facturation de la pension)**.

## OPTION SPORTIVES

| OPTION SPORTIVE       | COÛT ANNUEL   |
|-----------------------|---|
| VTT                   | 50 € ( facturés avec les frais de pension aux 2 <sup>ème</sup> trimestre  |
| Canoë kayak           | 50 € ( facturés avec les frais de pension aux 2 <sup>ème</sup> trimestre  |
| Hippologie Equitation | Pour les non-licenciés : Licence de 25 €<br>350 € pour les 2 <sup>ndes</sup><br>450 € pour les 1 <sup>ères</sup> et T <sup>ales</sup> . |

## COMMENT REMPLIR LA FICHE INTENDANCE ET COMPTABLE

Vous avez **2 possibilités** pour le règlement des frais :

- Le paiement par prélèvement automatique. Veuillez fournir obligatoirement un **RIB au nom du débiteur.**
- Le paiement à la facture chaque trimestre (Novembre/mars/juin). Il est également **obligatoire de fournir un RIB** pour cette option de paiement.

En cas de séparation :

Merci de vouloir préciser si les frais sont à la charge d'une seule personne ou des deux représentants légaux (50/50). Dans ce cas, l'attestation d'engagement doit être signée par **les 2 débiteurs.**